

Chapitre VII : Les mœurs, la peste, la sorcellerie

Pendant cette accalmie politique, le village se développe. Isolé de la ville, il doit se suffire à lui-même. Des artisans s'installent à Cartigny : cordonniers, charrons, maréchaux-ferrants, bouchers ont de l'ouvrage. La culture du ver à soie prend de l'extension, si l'on en croit les traditions locales. Au XVIII^e siècle, l'industrie de la soie est pour Genève une grande source de revenus, à tel point que, lorsque la France en prohibe l'entrée, Théodore de Bèze en personne entre en lice auprès de Henri IV, à qui il écrit pour appuyer les démarches de Chapeaurouge : "Ne l'exempter [n'exempter Genève] de cette défense, affirme-t-il, serait un des plus grands expédients que saurait souhaiter celui qui en désirerait l'usurpation ou destruction."

(Note57GRHC)

Les cheneviers, ou chenevières, jouent un rôle plus grand dans la vie des villageois, qui teillent le chanvre; ~~parfois dehors, à la nuit tombante, éclairés par des "brandons", longues perches de bois garnies de paille;~~ à chaque ouvrier on remet son "eschappe", brassée qui correspond à une soirée de travail. Le blé est toujours le roi de la Champagne.

Le soir, en hiver, les voisins se réunissent (comme aujourd'hui encore) pour casser les noix et conter des histoires. Des horlogers se fixent dans les villages. Le long du Rhône et des ruisseaux les moulins se multiplient. Les principaux sont ceux des Dufour et ceux des Miville. Les premiers utilisent, au bas du chemin qui conduit de Cartigny au Moulin de Vert, le ruisseau torrentueux qui vient se déverser dans le Rhône. Les derniers sont mus par le fleuve lui-même. Ils ont chacun ~~trois grandes roues~~ une roue qui actionne différentes installations (meules, foulons, battoirs ou rebattes) : l'une moût le blé nuit et jour; une autre travaille le chanvre et la troisième est destinée aux graines de petites plantes comme le trèfle et le sainfoin.

(Note58GRHC)

Les meuniers avaient une situation enviée dans le village, car sans eux on ne pouvait rien faire. C'étaient, en somme, les industriels de cette époque qui collaboraient avec les cultivateurs. Et, comme

leurs familles étaient nombreuses, les Dufour et les Miville travaillaient les uns aux champs et les autres aux machines. En 1848, encore, on trouvera plusieurs d'entre eux indiqués comme meuniers sur le registre des électeurs. Puis, peu à peu, les moulins seront remplacés par de plus vastes entreprises et tomberont en ruines. Celles des moulins Dufour subsistaient en 1914, celles des moulins Miville ornent encore le contour du Rhône à l'endroit où la grande boucle du fleuve a été réduite en mare stagnante par les travaux de Verbois.

Pendant la première grande guerre, le couple Louis Miville du moulin habitait la vieille demeure. En août 1914, quand le bruit des trains du P.L.M. sur la rive droite cessa, les deux vieux se sentirent si isolés qu'ils regagnèrent pour quelques jours le village; ils comprirent, alors, à quel point le passage des trains les avait rattachés à l'humanité. Leur accueil était charmant : "Va chercher Calvin, dit Mme Miville à son mari quand nous leur rendîmes visite. Il apporta "Calvin" : c'était un fauteuil haut, raide, inconfortable, avec un dossier vertical ... Devenue veuve, Mme Miville a quitté pour Chancy, avec ses enfants, la vieille demeure aujourd'hui abandonnée.

Revenons aux temps plus anciens : à côté des métairies, dites "granges", et des châteaux, pour la plupart en ruines, du XVI^e siècle, surgissent de terre de petits manoirs dans le goût du XVII^e, qui, dit Du Bois-Melly, "dressent leurs tourelles et leur haute toiture à panonceaux au-dessus des chétives demeures villageoises". (Maison Preysler, autrefois Bordier, à Cartigny. Agrandie au XVIII^e, cette maison a gardé sa tour carrée du XVII^e, longtemps appelée la tour des demoiselles Bordier.)

Elles auront comme voisines, à la fin du siècle, de grandes maisons de campagne plus spacieuses, mi-partie habitation, mi-partie grange et remise pour les chars et outils. (Maison Martin, qui date de 1684); signalons aussi, de cette époque (1692), la charmante "maison des champs" qu'a décrite avec amour Philippe Monnier (maison de la famille Dufour, branche des Roches).

Les grands chemins, entretenus par corvées paroissiales, étaient seuls carrossables, la mauvaise saison rendant les autres à peine praticables. On circulait le plus souvent à cheval, armé. Carrosses et chaises roulantes étaient très rares; leur passage "devait

attirer l'attention de l'homme des champs autant que l'apparition hebdomadaire de Monsieur le juge de Saint-Victor¹, chevauchant pacifiquement en compagnie de son greffier et suivi de son guet en manteau de livrée, pour aller tenir la Cour dans les lieux de sa juridiction", à Carouge ou à Cartigny, "dans une des premières maisons du village", vraisemblablement dans celle de la famille Dedomo.

Ces chevauchées pacifiques tournèrent parfois presque au tragique : le 8 août 1699, le Sieur Laurent, juge de Saint-Victor, fut "arrêté sur le chemin de Bernex par dix hommes armés, dans le temps qu'il allait, le matin, faire sa fonction à Cartigny". Même fait s'était déjà produit en 1623.

Sur le Rhône, il n'y avait toujours pas de ponts : des bacs à la traîlle en tenaient lieu.

Les loups terrorisaient les campagnards désarmés. Ils pullulaient surtout sur les pentes du Vuache, notamment aux environs de Chancy et Valeiry, et leurs méfaits s'étendaient sur toute la Champagne. Ils s'attaquaient volontiers aux "moges" (c'est ainsi qu'on appelait les génisses) qui pâturaient, et, un jour, au temps de la moisson, un loup **enleva** aurait enlevé un enfant dans son "berceuil". L'émotion fut si grande que le dimanche, au prêche, le prédicateur annonça : "On a licence, pour un temps, de garder les vaches pâturant en lieux écartés avec l'arquebuse et la fourquine en main."

(Note59aGRHC)

¹ Juge nommé par la Seigneurie de Genève depuis qu'elle a acquis le Prieuré.

Il y avait pourtant aussi de la gaieté à la campagne : les "vogues",—de nouveau tolérées, (autrefois, on disait "la Fête", note59bGRHC), attiraient fillettes et galants de tous les environs, même de la ville. Et, quand les citadins, pour moquer les paysans, les appelaient "croque-raves", ceux-ci leur répondaient en les traitant de "piqua-meurons" (ou "péclotiers" au XIXe s., note60GRHC). Souvent, dans ces vogues, s'esquissaient des amourettes qui se terminaient, dans la joie générale, par un mariage à la fois joyeux, solennel et gouailleur.

Trois grandes épidémies de peste décimèrent Genève au XVIIe siècle : les dates terrifiantes de 1615, 1629, 1636 demeurèrent longtemps dans le souvenir épouvanté de la population. La Cité, surtout, était frappée, et les rapports entre ville et campagne presque totalement interrompus. Une fois, la peste vint à Laconnex; elle fit aussi quelques victimes à Cartigny, dont les habitants, au dire du pasteur, "ne voulaient pas prendre les mesures de désinfection ordonnées".

Les disputes entre Savoie et Genève étaient telles, au sujet de leurs droits respectifs sur les terres de Saint-Victor, que la terrible maladie, au lieu de les réconcilier, attisa leur mauvaise humeur. Cartigny, de nouveau, fut le lieu de ces contestations. Au mois de novembre 1635, sur les avis qu'on eut en Savoie que la peste faisait des progrès dans les pays de Gex et de Vaud, ordre fut publié à Cartigny, dans le grand chemin près de l'église, qu'il était interdit de recevoir "dans les Etats de S. A. royale" ceux qui viendraient de ces lieux contaminés. C'était un attentat à la dignité de Genève, et on ne le dissimula pas au juge-mage de Saint-Julien, que la Seigneurie pria de ne pas renouveler acte pareil. Sur la mesure à prendre, au reste, tous s'accordaient, et les magistrats mandèrent au châtelain de Saint-Victor, le Sr. Humbert, qu'il eût à pourvoir à la garde des villages pour empêcher les survenants de régions pestiférées d'y entrer.

Mais voici qui fut plus troublant : quelques jours plus tard, le 1^{er} décembre, le même châtelain reçut l'ordre du Sr. Meynier, contrôleur général des guerres de S. A. de Savoie, de se trouver à Cartigny le lendemain avec tous les habitants de 18 à 50 ans pour leur notifier la volonté de son prince. Genève riposta en envoyant dans

notre village les conseillers Chabrey et Godefroy, avec Humbert, pour s'opposer aux entreprises savoyardes, et interdire aux sujets d'obéir au Duc.

Chabrey, Godefroy et Humbert se rencontrent à Cartigny avec Meynier et le juge de Saint-Julien. La discussion s'engage, et, en substance, les interlocuteurs s'expriment en ces termes : "Que faites-vous ici ? - Nous venons prendre le dénombrement des sujets. - C'est attenter aux droits de la Seigneurie ! - S. A. royale est souveraine sur ces terres, et, la preuve, c'est qu'elle a fait faire ici du salpêtre. - Pardon : c'était du consentement de Genève, qui en a aussi fait. La souveraineté est mi-partie, et le dénombrement est contraire au Traité de Saint-Julien ! Saint-Victor est terrain neutre, et personne n'a le droit d' y faire des levées !"

Puis les débats sont interrompus, et aussitôt, sur place, les conseillers de Genève font défense aux sujets d'obéir aux ordres du dénombrement, et au châtelain de se mêler de cette affaire. Meynier demande une réponse écrite du Sieur Humbert, mais Chabrey lui enjoint de ne pas déférer à cette invite. Les conseillers retournent en ville faire rapport, et reviennent le lendemain à Cartigny : ils y apprennent que Meynier les a précédés, et a demandé à quelques habitants leurs noms et le nombre de leurs enfants.

La première contestation avait porté sur la peste; la seconde, sur le dénombrement des habitants; la troisième sera plus grave encore.

En mars 1636, le juge-mage de Ternier et Gaillard intima l'ordre aux sujets de Saint-Victor de s'enrôler pour aller à la guerre (contre la France). Genève protesta de nouveau. Le juge n'en continua pas moins ses procédures, et, les habitants n'ayant pas obéi, il les condamna à des amendes de 50 livres, qui devaient être portées à 1000 livres pour les pères, et à une condamnation aux galères pour les fils, s'ils ne venaient pas à résipiscence dans les huit jours. D'urgence, alors, Dupuy et Chabrey se rendirent à Saint-Julien s'en prendre au juge-mage, qui persista dans ses prétentions, et Dupuy et Lullin allèrent se plaindre à Don Félix, gouverneur de Savoie, tandis que, de

son côté, Colladon gagna Cartigny, où il réitéra aux habitants la défense d'obéir, aux ordres du Duc.

Pauvres Cartignois, ballottés constamment entre deux souverainetés, et menacés des pires châtiments des deux côtés !

En fait, ils obéissaient plus volontiers à la Seigneurie, avec laquelle ils étaient en rapports plus étroits et à laquelle ils se rattachaient par la religion.

L'affaire finit, semble-t-il, en queue de poisson, et nos villageois, au lieu de s'aller faire tuer, reprirent leurs travaux agricoles.

La position du châtelain de Cartigny manquait, elle aussi, de confort. On vient de le voir recevant des ordres de deux côtés. Quelques années auparavant, en 1623, une villageoise, Aimée Remont, lui avait causé des embarras. Comme elle s'était montrée irrévérencieuse envers la justice, le châtelain l'avait condamnée aux arrêts; profitant astucieusement des différends entre la Seigneurie et le Duc, elle s'était adressée à Saint-Julien, dont le juge avait décerné un ajournement à comparaître et un arrêt de prise de corps contre les châtelain et curial de Saint-Victor et contre l'officier de Cartigny ! Et, lorsque Genève avait protesté, le président Favre avait répondu que le châtelain devait respect à la souveraine justice du Duc.

Le Traité de Saint-Julien, on le voit, tombait peu à peu en désuétude.

La police ? On s'en passait, à la campagne. Pourtant, il fallait protéger les récoltes; alors, chaque année, au moment de la moisson et au moment de la vendange, le châtelain désignait des "messelliers" choisis parmi les gens honorables du village. En 1701, le patois dominait encore, mais on commença de publier les proclamations officielles en français.

En fait, les pasteurs étaient chargés de veiller sur les mœurs de leurs paroissiens; ils ne se faisaient pas faute de censurer (sans grand succès, assure-t-on) les tirs à l'oiseau, la danse, le cabaretage, l'ivresse, "les paroles horribles que prononcent les villageois quand ils

perdent aux quilles", et surtout les batteries, qui parfois faisaient des victimes. Les pasteurs avaient d'autres soucis : la façade de la vieille église de Saint-Georges tremblait lors des sonneries de cloches, et bientôt il faudrait la consolider et la transformer en un temple plus vaste. Puis, encore (c'était en 1710), on enterrait les morts, parfois dans les 36 heures du décès, sans visite et constatation préalable par le médecin; ensuite d'une inquiétude superstitieuse, on avait hâte de voir disparaître le corps et l'on trouvait stupide de payer un florin pour une formalité considérée comme inutile. Les cimetières n'étaient pas clôturés, il s'y commettait souvent des déprédations, et l'on estimait parfaitement superflu d'entretenir des tombes. Le cimetière, c'était le "champ bossu". Les campagnardes portaient alors le deuil en bleu foncé, avec des points blancs.

Pendant toute la première moitié du XVII^e siècle, la sorcellerie à laquelle chacun croyait dur comme fer, fut l'objet des appréhensions et des fureurs de tous, à la campagne comme en ville. Les apparitions d'abord surnois, puis effrayantes de la peste étaient pour beaucoup dans ces superstitions. La maladie surgissait ici, puis là, sans qu'on pût toujours suivre sa marche et l'expliquer par la contagion : de là à accuser les "sorciers" et les "sorcières" de répandre la maladie de connivence avec le diable, il n'y avait qu'un pas. En 1615, année de peste, il n'y eut pas moins de dix-huit procès de sorcellerie; les malheureuses (c'étaient presque toujours de vieilles femmes) niaient toujours avec énergie les forfaits dont on les accusait, mais les tortures effroyables auxquelles elles étaient soumises finissaient par leur arracher les "aveux" les plus invraisemblables. Témoin les accusés qui furent convaincus, par jugement, "d'avoir baisé en signe d'hommage le derrière du diable déguisé en chien noir nommé Murguet et d'en avoir reçu des poudres ou des graisses avec lesquelles ils avaient fait mourir bêtes et gens".

"Comme pour parodier l'œuvre du Saint-Esprit", écrit Blavignac, le prince des Ténèbres passe pour accorder le don des langues à ceux qui se sont livrés à lui. Dans la *Confession de Sancy*, d'Aubigné raconte l'histoire d'un possédé qui se trouvait de son temps à Cartigny, et "qui fut éprouvé en seize langues : aux enseignes que les ministres de Genève n'osèrent essayer de l'exorciser".

La dernière condamnation à mort d'une sorcière date de 1652. Déjà les mœurs commençaient de s'adoucir : au lieu de la brûler vive, comme les autres, on se contenta de la pendre !

Les superstitions de tous genres n'en persistent pas moins jusqu'au milieu du XVIIIe siècle, l'instruction donnée aux villageois étant encore rudimentaire : en 1703, il y avait à Cartigny une maîtresse d'école qui s'occupait aussi des enfants de la Petite-Grave; elle jouissait de 100 florins de gages et de son logement. L'année suivante, les Conseils décidèrent que "25 maîtres d'écoles, sachant lire sans difficulté et connaissant même quelque peu d'écriture courante, enseigneraient la jeunesse dans 48 localités"; celui de Cartigny toucha "100 florins, 50 de la Vénérable Compagnie et 50 de la Bourse des Pauvres comme ci-devant, et deux coupes de blé que les fermiers de la Champagne lui donneront". Comme instruction, c'était peu ! Plus qu'à la science, on croyait aux herbes magiques, aux clefs tournantes, aux grimoires de cabales, aux mains de gloire (talismans), aux sortilèges, qui faisaient l'objet de toutes les conversations. Parfois c'était une façon de retrouver la paix du cœur : la fille du village dont la tendresse avait été trompée allait, de nuit, jeter une cruche sous la grande roue d'un moulin "en marchant à reculons". Tout allait mieux ensuite !

Jusque au cours du XIXe siècle, on prenait des précautions contre les mauvaises langues : on brûlait, dans la cheminée, de grandes brassées de paille en prononçant une incantation. On conjurait ainsi le mauvais sort.

Des choses du dehors, nos paysans ont des échos. Après la Révocation de l'Édit de Nantes ils voient passer, à travers sentes et haies, les réfugiés qui arrivent hâves, harassés, sur sol genevois. Et ils s'indignent, avec les citadins, lorsqu'ils apprennent que, sur les représentations du résident de France, on ne laisse entrer dans la Cité que les vieillards, femmes et enfants, et qu'à ceux-ci on ne permet pas de faire un long séjour à Genève : ils devront partir pour les terres de Berne, le rationnement étant tel qu'on craint la famine si trop de bouches nouvelles sont admises dans la ville.

Et voici quelques notes, encore, sur cette période transitoire :

Vers 1640, la France reproche à Genève de recevoir des réfugiés politiques de la Franche-Comté. Genève se réclame de sa neutralité, et, cette neutralité, le Roi la prétend partielle.

Louis XIII meurt le 4 mai 1643, et Louis le Grand commence son règne glorieux, mais inquiétant pour ses petits voisins.

En 1659, disputes acharnées sur la question du sel : Genève a-t-elle ou non le droit de transporter son sel à Cartigny ? - Oui, dit le Traité de Saint-Julien. - Non, dit le Duc, qui en 1669 se prétend dégagé des clauses de cet instrument diplomatique.

En 1661, contre-offensive catholique : l'évêque d'Annecy, Jean d'Aranthon, veut rétablir la messe à Chancy, Avully et Moëns. Pourtant Henri IV a cédé ces villages à Genève ? Il est vrai, mais son descendant ne reconnaît pas la validité de cette donation. La dispute continue jusqu'à la fin du siècle. Un curé est installé à Russin, et l'on fait murer le temple de Challex.

Le 1^{er} avril 1665, le Conseil des C.C. abroge l'usage que les femmes accompagnent les enterrements.

La même année est arrêté, condamné, exécuté, François de La Grave, de Laconnex, un ennemi invétéré de la Seigneurie.

En 1667 on négocie de nouveau à Turin au sujet des droits des deux parties sur les terres de Saint-Victor.

En 1676, réveil de violentes disputes sur le sel entre France, Savoie et Genève.

En 1690, rupture entre France et Savoie.

La même année, on recommande à ceux qui vont en terres de Saint-Victor de se méfier, près de l'Arve, des "filous et coupe-bourses". Le 21 avril, un citoyen note : "Le sexe montre à présent dans notre ville une inclination déraisonnable pour ces liqueurs chaudes - thé, café, chocolat - d'invention nouvelle, et dont plusieurs de nos Genevoises font une grande débauche, comme on le sait assez." Le 9 juin, on se plaint que plusieurs ministres des champs n'habitent pas leur paroisse. Ce sont les spectacles Dassier, Bernard et Gallatin : ils répondent que leurs presbytères, en très mauvais état, sont à peu près inhabitables. Quant à certains temples, ils sont "ruineux et à découvert". A Cartigny cela doit aller mieux, car spectacle Jean-Jacques Humbert, son pasteur à cette époque, n'est pas cité à comparaître devant le Consistoire.